GUIDE PRATIQUE

Elèves à Besoins Educatifs Particuliers

A l'attention des familles du Lycée Bonaparte de Doha

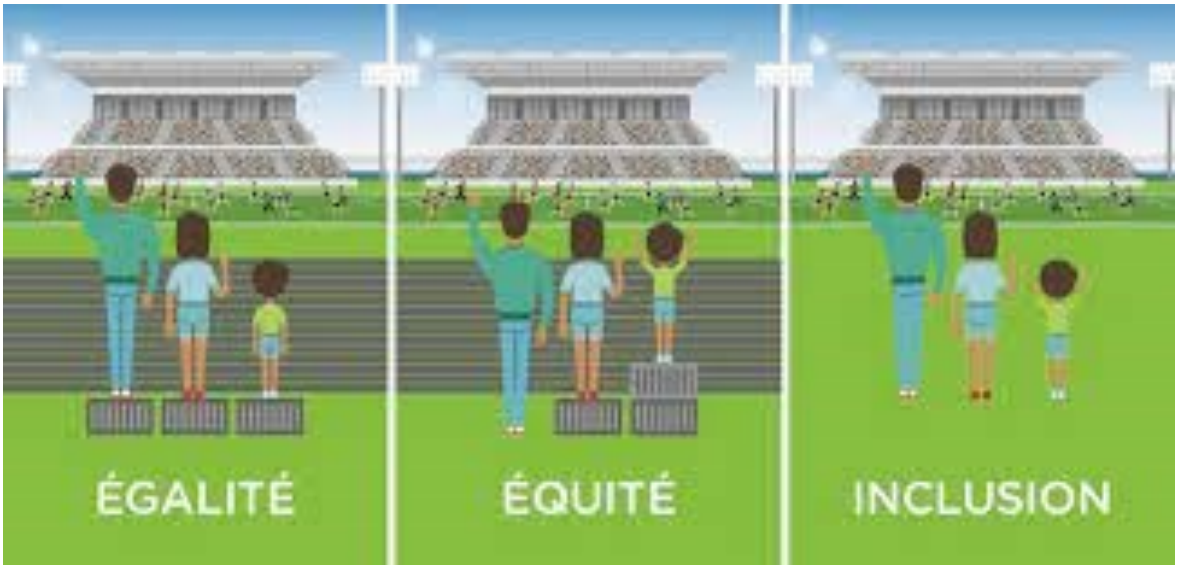

LYCEE BONAPARTE DE DOHA

POBOX 6110, Al Intisar street, Doha, Qatar I Tel:+974 4496 03 00 I mel: secretariat@lycee-bonaparte.fr

Le lycée Bonaparte, une école Inclusive

Depuis plusieurs années le lycée Bonaparte s'est lancé dans une véritable politique d'école inclusive. Il s'agit pour nous de permettre à tous les élèves , quel que soit leur profil, de progresser de manière harmonisée, de garantir la continuité des parcours personnalisés de la maternelle au lycée et de les accompagner tout au long de leur scolarité. L'enjeu principal est de ne laisser personne « au bord du chemin ».

Cette approche inclusive s'appuie sur **la loi du 11 février 2005 « pour l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »**, » confirmée par la **« loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » du 8 juillet 2018** qui introduit dans le code de l'éducation la notion d'école inclusive et qui engage les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves à besoins particuliers.

Elle s'appuie également sur le **plan d'orientation stratégique de l'AEFE** qui fait de l'inclusion une priorité.

Pour définir une politique inclusive l'établissement a réalisé un autodiagnostic en utilisant la méthode **« Qualinclus EFE».** Cette démarche participative et réflexive ,préconisée par le Ministère de l'Education Nationale Française et par l'AEFE , est destinée à améliorer l'efficience et l'équité du système d'éducation et de formation des élèves en situation de handicap.

Ce guide pratique décrit notre politique qui est le résultat d'une réflexion collective au service des élèves et des familles.

Qu’est ce qu’un Elève à Besoins Educatifs Particuliers?

Profil des EBEP scolarisés au Lycée

1-Elèves qui souffrent d’un trouble de santé invalidant

2-Enfants qui présentent un trouble neurodéveloppemental :

-Trouble spécifique des apprentissages : trouble du langage écrit (dyslexie), trouble du raisonnement logico-mathématique (dyscalculie)

- Troubles du spectre autistique

- Troubles de la communication : trouble du langage oral (dysphasie), …

- Trouble de l’attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H)

- Troubles moteurs : Trouble développemental de la coordination (dyspraxie)

- Troubles du développement intellectuel

3-Elèves à haut potentiel

4- Elèves porteurs d’un handicap moteur, sensoriel, cognitif

Comment mettre en place un accompagnement?

Lorsque la situation de l'élève est connue des familles au moment de l'inscription:

Pour les familles françaises :

Il est de la responsabilité de la famille de fournir lors de l'inscription sur EDUKA toutes les informations et les documents médicaux ou scolaires nécessaires à l'évaluation de la situation (notification MDPH, PAP, PAI, PPS, PPRE, bilans médicaux, GEVASCO....). Ces informations sont collectées par les infirmières et les psychologues scolaires qui organisent au plus tôt une rencontre avec la famille, le professeur principal ou le professeur des écoles, le Conseiller Principal d'Education (pour le secondaire) et un membre de l'équipe de Direction (Directeur de l'école, Proviseur adjoint ou Proviseur). L'objectif de cette rencontre est de mettre en œuvre au plus vite les mesures d'adaptation et de compensation nécessaires.

Pour les familles d'élèves issus d'un autre système éducatif

Les enfants doivent passer des tests d'admission. Aussi, il est demandé aux familles de se rapprocher du chef d'établissement et de fournir les documents médicaux ou scolaires nécessaires à l'évaluation de la situation. Les conditions de passation de ces tests pourront être adaptées.

Lorsque la situation de l'élève est repérée ou détectée en cours d'année:

Le repérage de difficultés durables à l'école en cours d'année peut provenir de la famille et/ou du personnel de l'établissement; enseignants , personnels de santé ou de vie scolaire. Il est essentiel que les informations circulent entre tous d'une façon fluide et complète.

Tout repérage ou détection donne lieu à une rencontre avec la famille en présence d'une psychologue, d'une infirmière et d'un membre de l'équipe de Direction. Au primaire, un signalement peut être suivi d'une observation de l'élève en classe réalisée par Mme Fatma Hamadi, psychologue scolaire.

A l'issue de cette rencontre , la famille peut être orientée vers des spécialistes (orthophoniste , ergothérapeute, neuropsychologue, psychomotricien, …) afin d'établir un diagnostic médical ou paramédical. Le lycée possède une liste de praticiens présents au Qatar ainsi qu'une liste de praticiens qui opèrent à distance.

Sur la base de ce diagnostic, des mesures d'adaptation et de compensation individualisées peuvent être décidées lors d'une équipe éducative qui est une réunion rassemblant l'élève, la famille , un enseignant , une psychologue, une infirmière, un ou une CPE et un membre de l'équipe de Direction. Si nécessaire la famille peut être accompagnée par les professionnels de santé qui suivent leur enfant.

Cette équipe éducative formalise un plan d'aménagement scolaire en accord avec la famille . Elle se réunit deux à trois fois par ans pour assurer le suivi de cet accompagnement et l'amender au besoin.

Les parcours de scolarité adaptés proposés au lycée

Il existe quatre grands types de plans d'aménagement scolaire en fonction du profil et de la situation de de l'élève. Ils sont formalisé sur des documents officiels édités par le Ministère de l'Education Nationale Française. Ils ont une valeur contractuelle qui engage, et la famille, et l'établissement.

- Le PAI ou Projet d'Accueil Individualisé.

Il est mis en place en cas de maladie ou de pathologies chroniques (cancer, diabète, asthme, allergies, intolérances alimentaires) sur présentation d'un certificat médical à remettre aux infirmières. Il permet par exemple d'administrer un traitement médical dans l'établissement sous contrôle des infirmières.

Le PPRE ou Programme Personnalisé de Réussite Educative

Il est établi pour les élèves qui rencontrent des difficultés dans l'acquisition des compétences du Socle Commun. Sur la base d'une difficulté identifiée un programme d'actions est formalisé sur une période donnée , généralement 6 à 7 semaines. Le PPRE donne lieu à un bilan qui entraine ou non sa reconduction.

- **Le PAP ou Plan d'Accompagnement Personnalisé:**

Il répond aux besoins des élèves qui connaissent difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles: troubles de l'apprentissage, TSA, langage, TDA/H . Il décrit les aménagements et les adaptations de nature essentiellement pédagogique qui permettent de compenser ces troubles. Il est établi sur la base de bilans et de préconisations faits par des professionnels de santé.

Le PPS ou Projet Personnalisé de Scolarisation :

Il est mis en place quand la situation de handicap a été reconnue par une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour un élève de nationalité française, par un médecin pour un élève d'une autre nationalité. Il comprend

1- d'éventuelles prises en charge extérieures sur temps scolaire

2- des aménagements pédagogiques pour adapter les situations d'apprentissage,

3- des mesures d'accompagnement humain en classe (présence d'un Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap , AESH),

4- la mise à disposition de matériel pédagogique adapté à la charge des familles (ordinateur par exemple)

Important

Les PAI, PAP et PPS permettent de demander des aménagements aux épreuves du DNB et du Baccalauréat (tiers-temps, utilisation d'un ordinateur, dictées aménagées…)Les demandes se font en 4ème et en seconde. Elles sont instruites au secrétariat du lycée par l'Assistante du Proviseur adjoint et validées par le docteur Maya Jalloul, médecin référente du lycée.

Les moyens humains disponibles au lycée

L'existence d'une équipe « Inclusion » dans l'établissement

L'équipe « Inclusion » est composée de deux Psychologues, de deux infirmières, de deux conseillers Principaux d'Education et de l'équipe de Direction.

Ses missions

1– Définir une politique d'inclusion et développer une culture de l'inclusion dans l'établissement

2– Mettre en place les plans d'accompagnement des EBEP en lien avec les familles et avec tous les membres du personnel de l'établissement concernés (enseignants, personnels de vie scolaire, agents d'entretien, de sécurité…)

3– Assurer le suivi des plans d'accompagnement en restant en contact régulier avec tous les acteurs (familles et enseignants) et en réunissant des équipes éducatives et des équipes de Suivi de Scolarité pour réaliser des bilans d'étape (2 à trois dans l'année)

4– Mettre en place une politique de formation continue des acteurs en proposant des formations en interne, assurée actuellement par une des psychologues, en utilisant l'offre de formation de la Zone AEFE Moyen Orient (formation des enseignants et des AESH), ou en faisant intervenir des spécialistes dans l'établissement.

Son mode de fonctionnement

Il est piloté par deux référentes « Inclusion »:Mme Hamadi, psychologue et Mme Bouzerdan, infirmière.

Afin d'être plus proche des familles, plus réactif et plus efficace face aux demandes, l'équipe Inclusion a été scindée en deux équipes: une dédiée aux élèves du primaire, une dédiée aux élèves du secondaire.

Les personnes mentionnées ci-dessous sont vos contacts privilégiés.

L'équipe « Inclusion » primaire
Mme Doris Druesne: infirmière, infirmerie@lycee-bonaparte.fr
Mme Fatma Hamadi : psychologue scolaire, hamadif@lycee-bonaparte.fr
Monsieur Mathieu Conan: Directeur de l'école Primaire

L'équipe « Inclusion » Collège, lycée
Mme Nouhad Bouzerdan: infirmière, infirmerie@lycee-bonaparte.f
Mme Stéphanie Dumas: psychologue scolaire, dumass@lycee-bonaparte.fr
Monsieur Jérôme Degrave: Proviseur-adjoint et **Monsieur François Cuilhé**, Proviseur
Madame Alissa Bouhriz: CPE pour les élèves de la 6ème à la 4ème,
M.Christophe Mathis: CPE pour les élèves de la 3ème à la Terminale

Les moyens humains disponibles au lycée Bonaparte

Les Accompagnants d'élèves en situation de Handicap: AESH

Le rôle des AESH:

Seuls les élèves disposant d'un PPS peuvent bénéficier d'une AESH. Le rôle de l'AESH est de faciliter l'inclusion de l'élève dans la classe en l'accompagnant dans ses activités d'apprentissage, dans l'organisation de son travail, dans le maintien de son attention ou dans ses activités de vie sociale ou relationnelle.

Les besoins horaires d'accompagnement sont définis conjointement avec la famille. Ils varient de 9 heures à 24 heures hebdomadaires.

Quelles démarches effectuer pour obtenir une AESH?

Pour les familles françaises :

1– Il est nécessaire d'obtenir une notification d'une MDPH spécifiant le taux de handicap et le nombre d'heures d'accompagnement accordées. Vous pouvez être accompagné dans vos démarches au Consulat par **Madame Laure Brini: laure.brini@diplomatie-gouv.fr**

2– Les heures notifiées par la MDPH sont prises en charge financièrement par l'Etat français. Pour bénéficier de cette aide, il faut constituer un dossier qui se compose de la notification MDPH, du PPS, d'une convention accompagnement à la scolarité, et d'une convention d'accueil de l'AESH dans l'établissement. Ces documents sont à récupérer au lycée auprès de l'Assistante de Direction du Proviseur. Le lycée transmet le dossier complet au Consulat qui l'instruit.

Pour les familles non-françaises:

1– Il faut établir des bilans médicaux et paramédicaux qui attestent de la nécessité d'un accompagnement par une AESH.

2– Le nombre d'heures d'accompagnement nécessaires est défini en équipe éducative. Et décidé en accord avec la famille.

Le recrutement

Les AESH sont recrutées et rémunérées par l'établissement. Le recrutement est réalisé en concertation avec les psychologues scolaires.

La prise en charge financière:

Pour les élèves non français	Prise en charge
Elève avec prise en charge totale du salaire de l'AESH par l'entreprise d'un parent	100% par l'entreprise
Elève avec absence de prise en charge financière du salaire de l'AESH par l'entreprise d'un parent	30 % par la famille, 70% par l'établissement

Pour les élèves français	Prise en charge
Elèves avec une notification de la MDPH	100% par l'Etat français pour les heures notifiées Les heures restantes sont prises en charge à 30% par la famille et à 70% par l'établissement
Elèves en attente de notification mais avec prise en charge totale du salaire de l'AESH par l'entreprise d'un parent	100% par l'entreprise
Elèves en attente de notification avec absence de prise en charge financière du salaire de l'AESH par l'entreprise d'un	30% par la famille, 70% par l'établissement

L'école inclusive, une réalité au lycée Bonaparte

Nombre d'élèves concernés par un dispositif d'aide à la rentrée 2022/2023

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Collège	Lycée	Total
PAI	11	7	8	9	5	40
PAP		9	14	24	10	57
PPS	2	5	4	10	2	23
Total						120

Au primaire: 12 dossiers de PAP sont en cours d'instruction

Au secondaire: 16 nouveaux dossiers de PAP ou de PPS ont été mis en place en début d 'année

Des personnels mobilisés

Une Equipe « Inclusion » composée de deux psychologues scolaires , deux infirmières , deux CPE et l'équipe de Direction

Une commission « Inclusion » composée de l'équipe « Inclusion » , de parents, d'enseignants, d'AED, d'AESH, et d'ASEM. Elle est un lieu de réflexion qui implique tous les membres de la communauté éducative.

10 AESH: 6 au primaire et 4 au secondaire

Deux enseignantes de FLE/FLESCO au primaire, une au secondaire pour l'appui dans l'enseignement du français.

Des actions de formation 2022/2023

Formation de Zone Moyen Orient pour toutes les AESH sur la prise en charge du handicap

Formation de Zone Moyen Orient pour les Référentes « Inclusion » de l'établissement: « Créer une culture inclusive en établissement »

Formations réalisées en interne par Mme Hamadi , psychologue, sur les « dys » et sur les troubles de l'attention à destination des enseignants du primaire et du secondaire.

Des actions de sensibilisation auprès des élèves

Du 2 au 6 avril 2023 , à l'occasion de la semaine Olympique et Paralympique, de nombreuses actions de sensibilisation au handicap seront conduites de la maternelle à la terminale.

Les personnes ressources et les ressources en ligne

Les personnes ressources au lycée

Pour le primaire

Mme Doris Druesne, infirmière: infirmerie@lycee-bonaparte.fr

Mme Fatma Hamadi , psychologue scolaire: hamadif@lycee-bonaparte.fr

Pour le secondaire

Mme Nouhad Bouzerdan, infirmière: infirmerie@lycee-bonaparte.fr

Mme Stéphanie Dumas, psychologue scolaire: dumass@lycee-bonaparte.fr

La personne ressource au Consulat de France au Qatar

Madame Laure Brini: laure.brini@diplomatie-gouv.fr

Les personnes ressources à l'AEFE

A Paris:

M.Alain Trintignac, Référent Handicap AEFE: alain.trintignac@diplomatie.gouv.fr

Sur la Zone Moyen Orient:

Mme Anne Simon, Inspectrice ASH de l'éducation nationale: ien@louismassignon.com

Tel: +971 5 08113852

Les ressources en ligne

Sur le site de l'AEFE: https://www.aefe.fr/scolarite/ecole-inclusive/ressources-en-ligne-sur-lecole-inclusive

Sur le site de la Zone AEFE: www.aefe-zmo.com

Sur le site de la FAPEE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger): https://www.fapee.com/-Inclusion-scolaire-Ecole-inclusive-54-